CONFÉRENCE NATIONALE DES URPS MÉDECINS LIBÉRAUX

LABEL FRANCE SANTE : IL NE PEUT Y AVOIR D'EXERCICE COORDONNÉ SANS MEDECINS

La Conférence nationale des URPS-Médecins Libéraux travaille sur différentes thématiques par l'intermédiaire des groupes de travail qu'elle a mis en place.

Réunie le 24 novembre 2025, la Commission Exercice coordonné a émis des réserves majeures sur les évolutions en cours du cadre réglementaire de l'exercice coordonné, et notamment sur les perspectives ouvertes par le label France Santé.

Un risque de dénaturation de l'exercice coordonné

Les bouleversements actuellement à l'œuvre interrogent l'avenir des structures de soins coordonnées telles qu'elles ont été construites sur les territoires. La Commission alerte sur le risque de voir labellisées des organisations ne reposant pas sur une présence médicale effective – par exemple des dispositifs adossés à des acteurs non médicaux ou des structures équipées uniquement de télécabines.

Cette évolution constituerait une menace directe pour l'architecture même de l'exercice coordonné et pour la qualité des prises en charge.

Le rôle médical au centre des collaborations interprofessionnelles

Les médecins de la Commission rappellent que la performance, la sécurité, la pertinence et l'efficience des parcours reposent sur l'apport médical : diagnostic, orientation, délégation encadrée, protocolisation, identification des situations nécessitant un avis clinique immédiat et capacité à mobiliser les compétences adéquates autour du patient.

Cette centralité du rôle médical ne s'oppose en rien aux collaborations interprofessionnelles. Elle en est au contraire la condition de possibilité. C'est précisément parce que les soins sont organisés autour d'une compétence médicale disponible, assumée et responsable que ces collaborations produisent de la valeur, fluidifient l'accès aux soins et sécurisent les prises en charge.

Position de la CN URPS-Médecins Libéraux

La Conférence nationale des URPS-Médecins Libéraux affirme :

- L'exercice coordonné doit demeurer un modèle centré sur la présence médicale effective
- Les innovations organisationnelles ne peuvent se construire au détriment de la qualité et de la sécurité des soins
- Les médecins doivent rester les référents de la prise en charge des patients, au service d'une collaboration structurée avec l'ensemble des professionnels de santé

La Commission Exercice coordonné réserve ses recommandations formelles à 2026, dans l'attente du vote du PLFSS 2026 et des clarifications sur l'application du label France Santé.

Pour toute prise de contact avec la Conférence Nationale
ou toute demande d'interview :

CONTACT PRESSE
KAREN BORNAGHI – 06.29.90.94.93